

Edito

La louange est adressée à Allah, Seul sans associé. Nous Le louons, implorons de Lui sa guidance, son assistance, sa bienveillance et son pardon. *Celui qu'Il guide, c'est Lui le bien guidé ; et celui qu'Il égare, nul ne pourra le ramener sur la bonne voie. [18;17] Et Allah n'est aucunement injuste envers les gens [22;10].* Nous témoignons qu'il n'y a de divinité autre qu'Allah, et que Moḥammad est son fidèle serviteur et messager. Que les prières les plus pures et les bénédictions soient sur le Prophète, sur sa famille, ses compagnons et ceux qui le suivront jusqu'au jour de la résurrection.

A l'approche de la période estivale, l'équipe des enseignants du soutien scolaire de la mosquée organise pour la première fois, un atelier intitulé « CV et lettres de motivation ». Cet atelier aura pour but d'aider toutes celles et ceux qui le désirent, dans leur recherche d'un emploi ou d'un stage ; en les assistant dans la rédaction de leurs lettres de motivation et de leur CV, mais aussi en simulant des entretiens d'embauche. Les personnes intéressées sont invitées à s'inscrire durant la première semaine d'Avril, en contactant le secrétariat de la mosquée, pendant ses permanences. Nous espérons que cela profitera au plus grand nombre de nos jeunes et de nos moins jeunes, *in cha Allah*.

السلام عليكم

L'équipe du Journal.

« L'émigration pour Dieu »

Allah le Très Haut fait dire à son Prophète ﷺ : *Fuyez [firrou] donc vers Allah. Moi [Moḥammad], je viens de sa part vous avertir clairement [51;50], c'est-à-dire laissez ce qu'Allah n'aime pas, n'y épuisez pas votre énergie, et n'y perdez pas votre temps, et accourez plutôt vers ce qu'Il aime et qu'Il agrée ; renoncez à Lui désobéir et répondez à Son appel en suivant la voie claire et droite tracée par Son Prophète ﷺ ; quittez l'état d'insouciance et d'insoumission pour rejoindre la caravane de ceux qui cheminent vers Lui et obéissent à Ses commandements. Il dit aussi – Exalté soit-Il : C'est Lui qui fait descendre sur Son serviteur [Moḥammad] des versets clairs [le Coran], afin qu'il vous fasse sortir [akhradja] des ténèbres à la lumière ; et assurément Allah est Compatissant envers vous, et Miséricordieux [57;9].* Ce mouvement de 'sortir des ténèbres à la lumière' représente le **cheminement spirituel de la personne qui embrasse l'Islam**, qui quitte un état de méconnaissance d'Allah et de Ses enseignements pour Le reconnaître comme Seul Dieu et L'adorer. Et ce mouvement est perpétuel, et ne s'arrête pas au moment de la conversion ou du retour à la religion : *Lumière sur lumière, Allah guide vers Sa lumière qui Il veut. Allah propose aux hommes des paraboles et Allah sait tout [24;35].* Cette 'émigration spirituelle' de l'incroyance ou de l'ignorance vers la foi véritable, du mauvais comportement vers la vertu, des tradi-

tions infondées vers l'observation de la Tradition prophétique [Sounnah], de la non-adoration d'Allah à son culte exclusif constitue une étape obligatoire pour tout musulman, homme ou femme, jeune ou vieux, riche ou pauvre. C'est en ce sens que l'Envoyé d'Allah ﷺ a dit que l'émigré [al mouhajir] est celui qui a délaissé [hajara] ce que Allah a interdit [Al Boukhari] ou encore que l'émigré est celui qui a délaissé les fautes morales et les péchés [Ibn Majah auth. Al Boussayri].



Il est également une nécessité pour le croyant, dans la limite de ses possibilités, de **s'écarter de qui appelle sur lui la colère Divine**, en accomplissant des actes répréhensibles ou en tenant des propos infâmes, dès lors qu'il est incapable d'empêcher cela ou de le réprouver verbalement. En effet, Allah dit : *Lorsque tu vois ceux qui pataugent dans des discussions à propos de Nos versets [et s'en moquent], éloigne-toi d'eux jusqu'à ce qu'ils entament une autre discussion. Et si le Diable te fait oublier [ce commandement], alors dès que tu te rappelles, ne reste pas avec ces injustes [6;68].* Donc si le

croyant peut intervenir et prendre la parole pour empêcher le mal, sans risquer de provoquer un mal plus grand, il doit le faire. S'il en est incapable, il doit alors quitter la mauvaise assemblée jusqu'à que le mal cesse et c'est ce dont fait mention le verset cité ci-dessus. Si enfin, sa situation ne lui permet pas de s'en aller physiquement, qu'il prenne alors moralement ses distances, l'Envoyé d'Allah ﷺ disant : *Lorsque le mal est commis sur Terre, celui qui y assiste mais le réprouve en son for intérieur est comme celui qui en était éloigné. À l'inverse, celui qui en était éloigné mais s'en réjouit est comme celui qui y a assisté [Abou Dawoud, Hassan].*

Le troisième et dernier type 'd'émigration religieuse' [hijratou lillah], se traduit par **un démenagement physique et matériel d'un endroit à un autre pour un motif religieux**. Cette émigration physique procède et est la conséquence de l'émigration spirituelle. Abraham [Ibrahim] dut ainsi 'émigrer' de son foyer familial lorsque son père, qui ne supportait plus la croyance de son fils, l'y contraint : *Ô Abraham, méprises-tu mes dieux ? Si tu ne cesses pas, certes je sévirai contre toi, éloigne-toi de moi pour bien longtemps. * Paix sur toi, dit Abraham, j'implorerai mon Seigneur de te pardonner car Il a m'a toujours comblé de Ses bienfaits. * Je me sépare de vous, ainsi que de ce que vous invoquez, en dehors d'Allah, et j'invoquerai mon Seigneur. J'espère ne pas être mal-*

Emigrer pour Dieu

heureux dans mon appel à mon Seigneur [19;46 à 48]. Ensuite, il dut émigrer de son pays vers un autre, après que son peuple ait rejeté son message et ait attenté à sa vie. Il dit : *Moi, j'émigre vers mon Seigneur et Il me guidera [37;99]*, ce qui signifie que son émigration spirituelle était à la fois la cause et l'objectif de son émigration physique : son peuple l'a persécuté à cause de sa 'conversion' jusqu'à ce qu'il ne put plus vivre et prêcher librement sa foi, ceci l'obligea donc à quitter cette région afin de pouvoir poursuivre son cheminement spirituel. Il fut suivi dans son exil par Lot : *Lot crut en lui. Il dit : Moi, j'émigre vers mon Seigneur, car c'est Lui le Tout Puissant, le Sage. [29;26]*. Des siècles plus tard, c'est Moïse qui dut, avec son peuple fuir le royaume de Pharaon, ses persécutions et ses discriminations, afin de pouvoir vivre librement selon les préceptes

Divins. Encore une fois, cet exode n'était pas seulement un voyage du corps, d'un pays vers un autre, mais aussi et surtout, un voyage de l'âme de l'asservissement aux créatures au service du Seul Créateur. Le Coran confirme cela : *Nous avons certes, envoyé Moïse avec Nos miracles : Fais sortir ton peuple des ténèbres vers la lumière... [14;5]*, or ce voyage des ténèbres vers la lumière est bien sûr celui du cœur comme nous l'avons déjà mentionné. Enfin, cette émigration physique fut accomplie une première fois par quelques uns des disciples de Moïse vers l'Abysinie chrétienne [actuelle Éthiopie] durant la période mecquoise. Ainsi, un groupe composé de moins d'une centaine, de femmes et d'hommes, fut autorisé par le



Prophète ﷺ à quitter la Mecque où ils étaient persécutés, pour trouver refuge dans le Royaume du Négus. Il est intéressant de constater que ces premiers émigrés furent contraints de quitter leur Imam qu'était l'Envoyé d'Allah ﷺ et le reste des musulmans, afin de vivre sereinement leur foi dans un pays où il n'y avait pas de musulman. Le seul but de cet exode était pour eux d'obtenir la liberté d'exercer ouvertement leur culte et de fuir les persécutions. Le Prophète ﷺ quant à lui, demeura à la Mecque avec la majorité des musulmans, continuant d'affronter les épreuves et persévérant dans sa prédication malgré les difficultés ô combien grandissantes. Quelques années plus tard, Allah révéla à Son Pro-

phète ﷺ l'obligation de quitter la Mecque pour rejoindre Médine, dont une partie des habitants s'étaient convertis à l'Islam. Comme dans le cas d'Abraham, de Moïse et de leurs partisans respectifs, cette émigration physique des premiers musulmans ne fut que la conséquence de leur cheminement spirituel et n'avait d'autre objectif que de leur permettre de poursuivre celui-ci. Elle eut lieu au moment voulu par Allah, après qu'ils aient fait de nombreux efforts et sacrifices pour propager la religion d'Allah auprès de leurs familles et de leurs concitoyens. Allah dit à leur sujet : *Et ceux qui pour Allah ont émigré après avoir subi des injustices, Nous les installerons dans une situation agréable dans la vie d'ici-bas. Et le salaire de la vie dernière sera plus grand encore s'ils savaient ! * Eux qui ont enduré et placé leur confiance en leur Seigneur [16;41,42]*.

Et Allah sait mieux.

Fiqh al hadith

لا يَمْنَعَنَّ جَارٌ جَارَهُ أَنْ يَغْرِزَ خَشْبَةً فِي جِدَارِهِ (البخارى و مسلم)

Abou Hourayra rapporte que le Messager de Dieu ﷺ a dit :

« Que l'un de vous ne refuse pas à son voisin la permission de planter un pieu dans son mur ».

Puis Abou Hourayra reprit : Qu'ai-je donc à vous voir tourner le dos à cette recommandation ?? Par Allah ! Je ne cesserai pas de vous réprimander à son sujet jusqu'à que vous la pratiquiez. [Al Boukhari et Mouslim]

Introduction au hadith :

Les enseignements de l'Islam ne se limitent pas aux seuls actes d'adoration, comme la prière et le jeûne, mais encadrent et orientent les musulmans dans leurs rapports sociaux, également.

Le Prophète ﷺ a, par son enseignement et ses directives, accordé une position de première importance au voisin, qu'il soit musulman ou non. De même, il a beaucoup insisté pour que celui-ci soit respecté et honoré, à tel point que, dans différents hadiths, il a considéré le bon comportement envers le voi-

sin comme faisant partie intégrante de la foi, mais aussi comme étant une condition d'accès au paradis et un moyen d'évaluation de l'amour que porte le croyant envers Allah et Son Messager.

Le Prophète ﷺ a dit par exemple : [L'Ange] Gabriel ne cessait de me recommander d'avoir des égards pour le voisin si bien que je crus qu'il allait lui donner le droit à l'héritage [Al Boukhari].

Les enseignements du hadith :

1- Le droit du voisin ne consiste pas seulement à

s'abstenir de lui nuire, mais également à supporter sa gêne et ses nuisances quand celles-ci sont passagères. Il faut de plus, s'efforcer d'être bienveillant envers lui. Ainsi, l'Envoyé de Dieu ﷺ a-t-il encouragé les femmes plus particulièrement à ne pas négliger d'offrir des cadeaux à leurs voisines, fussent-ils de peu de valeur [Al Boukhari].

2- Il nous faut souligner qu'aujourd'hui plus qu'autrefois, s'impose à nous l'obligation de veiller à la tranquillité du voisin en

raison du manque d'isolation et de la promiscuité qu'imposent certaines habitations modernes.

3- Si le voisin venait à empiéter un peu sur notre espace privé sans que cela ne nous lèse pour autant au quotidien, et que cela lui est nécessaire ; nous ne pouvons lui refuser ce droit accordé par l'Islam. Si cela ne lui est pas nécessaire, nous ne sommes alors pas obligés d'accepter, même s'il vaudrait mieux, dans l'idéal, nous montrer conciliants.

[À partir de *tayysir al alam* - Abdallah Al Bassam]

La vie du Prophète ﷺ

L'Hégire (1^{ère} partie)

Bien que le second pacte de 'Aqaba se déroula secrètement, les Quraychites en prirent malgré tout connaissance. Ceci eut pour effet d'accentuer leur colère et par là même, les persécutions et humiliations envers les croyants. L'Envoyé de Dieu ﷺ autorisa alors ses compagnons à quitter la Mecque afin de se réfugier à Médine pour y vivre librement leur foi : *Quiconque parmi vous désire émigrer, qu'il se rende à Yathrib qui est pour vous une terre d'accueil* [Ibn Sa'd]. L'Hégire ou Hijra désigne donc l'émigration des musulmans, persécutés à la Mecque, vers Yathrib au cours de la quatorzième année de la mission prophétique [622 EC]. Les musulmans qui entreprirent ce voyage prirent dès lors le titre honorifique de *Mouhajiroune*, les Émigrants, et Yathrib fut baptisée Médine [Médinatou rasoul] ou la ville du Prophète ﷺ.

« **Suḥayb a gagné** ». Jusqu'à présent, bien que sérieusement préoccupés par la prédication du Prophète ﷺ qui selon eux menaçait leurs intérêts, les notables mecquois du fait de leur supériorité passagère n'avaient pas encore senti la situation leur échapper. Cette fois, cependant, connaissant la personnalité et la haute moralité du Prophète ﷺ qui gagnait par là les cœurs et le dévouement de ses disciples ; les Quraychites craignaient que Médine ne devienne le phare de l'Islam, dont la lumière éclairerait bientôt l'Arabie toute entière. Peut-être Mohammed ﷺ trouverait-il d'autres alliés ? se disaient-ils. De

plus, Médine se trouvait à la croisée de routes commerciales menant à la Mecque, ce qui pourrait avoir des conséquences économiques néfastes pour eux. Enfin, les deux principales tribus de Médine, les Aws et les khazraj, hier frères ennemis et désormais unis par la fraternité de l'Islam, avaient été aguerries par des décennies de lutte tribale. Prendre ou attaquer Médine ne saurait donc pas chose facile. Néanmoins, rien ne semblait pouvoir endiguer l'émigration des musulmans qui, pour pouvoir échapper aux représailles, devaient quitter la Mecque en secret, n'emportant que le strict nécessaire. Ainsi, même si la hijra représentait pour eux une libération, elle n'en était pas moins empreinte de souffrances. Ces derniers devaient en effet tout abandonner : leur patrie, leurs biens et même parfois leur famille, si celle-ci se trouvait pour le moment dans l'incapacité d'émigrer. Mais leur amour de l'Islam et du Prophète ﷺ était plus fort que tout. Un bel exemple de cet amour est celui de Suḥayb, qui fut retenu de force par les polythéistes. Celui-ci rançonna sa liberté en l'échange de toute sa richesse et de tous ses biens. Il put rejoindre Médine, dépouillé de tout, si ce n'est de sa foi et de son amour pour le Messager ﷺ ! Lorsque ce dernier ﷺ eut connaissance de cette histoire, il s'exclama : *'Suḥayb a gagné, Suḥayb a gagné'* [Ibn Hicham].

On rapporte également le cas singulier de 'Omar qui contrairement au reste de la communauté, annonça publiquement son émigration.

S'adressant à un groupe de Quraychites près de la Ka'aba, il lança : *Celui qui veut se faire tuer, faire de son fils un orphelin et de sa femme une veuve qu'il vienne à ma rencontre derrière ce vallon. Outre son caractère téméraire, Omar voulut surtout signifier à ses ennemis que le départ des croyants était inéluctable.*

Le complot d'assassinat.

La majorité des musulmans s'échappèrent de la Mecque, jusqu'à ce qu'il ne reste plus que le Prophète ﷺ, Abou Bakr, Ali et les quelques rares, hommes, femmes, enfants, incapables de se débrouiller [4;98], qui ne pouvaient rejoindre Médine. Pour mettre fin à cette émigration, les Quraychites décidèrent d'attenter à la vie de Mohammed ﷺ. Mais comment le tuer sans que ses proches ne réclament le prix du sang ? Ces derniers décidèrent d'envoyer un homme de chaque tribu. Ensemble, ils devraient tuer le Prophète ﷺ de sorte que toute vengeance soit impossible car toutes les tribus y auraient participé. Gabriel informa le Prophète ﷺ de ce complot et l'informa que Dieu lui permettrait désormais d'émigrer à son tour, en compagnie d'Abou Bakr. Pour faire diversion, le Messager ﷺ ordonna à Ali de le remplacer dans sa couche en l'assurant de la protection du Très Haut. Les Quraychites ne tardèrent pas à encercler sa demeure et par un miracle, le Messager parvint à se faufiler entre eux après avoir jeté dans leur direction une poignée de poussière. [Et rappelle-toi] le moment où les incroyants complotaient contre toi pour t'emprisonner ou t'assassiner ou te bannir. Ils complotèrent, mais Allah fit échouer leur complot, et Allah est le meilleur en stratagèmes [8;30].

La douceur des cœurs

Rien n'est plus reposant pour l'individu, plus dissipant pour ses soucis et plus agréable que d'avoir un cœur sain et exempt des affres du ressentiment et du bouillonnement des haines et des inimitiés : lorsqu'il voit qu'un homme reçoit un bienfait, il l'accepte et ressent la faveur Divine et l'indigence des serviteurs, puis il se remémore cette parole sublime de l'Envoyé de Dieu ﷺ : *O mon Dieu ! le bienfait qui m'est accordé en ce jour ou a l'une de tes créatures provient uniquement de Toi, l'Unique qui n'a pas d'associé. Aussi, A toi la louange et le remerciement.* [Abou Dawoud, Al Nassai, Ibn Hibban : Al Arnatout/hassan]. Lorsqu'il voit un être humain qui souffre d'un mal, il compatit et demande à Dieu de le soulager de sa souffrance (...). Ainsi, le fidèle musulman peut vivre avec un for intérieur limpide, satisfait de Dieu et de la vie, l'âme apaisée et à l'abri des attaques de la haine aveugle. Car la corruption du cœur par les ressentiments est un mal difficile à juguler.

La foi se retire rapidement du cœur atteint, tel un liquide coulant d'un récipient percé. Voilà pourquoi l'Islam regarde l'état du cœur avec beaucoup d'attention. En effet, le cœur assombri par les mauvais sentiments pervertit les bonnes actions et leur fait perdre de leur fraîcheur et de leur éclat. Quant au cœur rayonnant [parce que plein de bons sentiments], Dieu le bénit, même quand ses œuvres sont peu nombreuses, et lui accorde beaucoup de bien.

Ibn 'Omar rapporte ceci : On a dit : *O Envoyé de Dieu ! quel est le meilleur des hommes ?* Il répondit : *Tout homme au cœur 'makhmoum' et à la langue véridique.* On lui dit : *L'homme à la langue véridique, d'accord nous le connaissons, mais que signifie au cœur 'makhmoum' ?* Il répondit : *C'est le cœur pur et pieux, ou il n'y a ni péché, ni injustice, ni ressentiment, ni jalousie.* [Ibn Majah, authentifié par Al Boussayri].

Tiré de L'Ethique du Musulman de l'Imam Al Ghazaly

La foi du musulman

Les Livres saints (2^{ème} partie)

Après avoir présenté les Livres saints auxquels le musulman se doit de croire, nous nous pencherons ici sur le dernier d'entre eux, à savoir, le Coran. Celui-ci constitue la principale source

mier de sa révélation fut d'améliorer les relations verticales, celles qui lient la créature à son Seigneur dans l'optique de restaurer le monothéisme pur et authentique.

guide dans leurs affaires temporelles et spirituelles en tirant des enseignements des exemples et des récits historiques qu'il contient : *Nous avons exposé tout ceci dans ce Coran pour que les hommes réfléchissent [17;41], Ceci est, pour les hommes, un appel à la clairvoyance, une Direction et une Miséricorde en faveur d'un peuple qui croit avec conviction [45;20].*



3- Le Coran prévaut sur les Livres antérieurs. Et

يا أيها الناس قد جاءكم برهان من ربكم وأنزلنا إليكم نوراً مبيناً

ce sur laquelle se base chaque croyant pour entretenir sa foi et perfectionner sa pratique religieuse. Il contient également des lignes de conduite et des enseignements détaillés nécessaires à l'établissement d'une société juste et à l'élévation du comportement humain envers autrui. Cependant le but pre-

De la croyance à l'action.

Allah compare ce Coran à une lumière destinée à montrer aux hommes la seule voie à suivre : *O vous les hommes ! Une preuve décisive vous est parvenue de la part de votre Seigneur : nous avons fait descendre sur vous une lumière éclatante [4;174].* Allah recommande à l'ensemble des croyants, par l'entremise de Son Prophète ﷺ, de lire et de relire le Coran: *Tiens-toi debout, en prière, une partie de la nuit, la moitié ou un peu moins ou davantage et récite avec soin le Coran [73;2-4].* Récitez donc ce qui est possible du Coran [74;20]. Le Tout-Puissant incite les hommes à méditer d'une manière profonde et clairvoyante sur les versets du Coran et à le prendre pour

Pour conclure nous dirons que la croyance aux Livres comprend trois points :

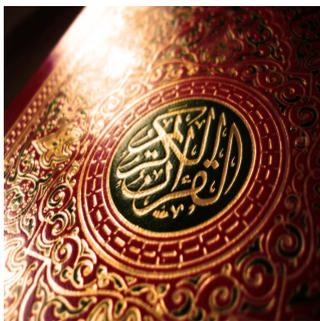
1- **Croire aux Livres** qui ont été révélés par Dieu et mentionnés dans le Coran : la Torah, les Psaumes, l'Évangile et le Coran.

2- **Avoir la ferme conviction que le Coran n'a subi aucune altération** depuis sa révélation, et que la version que nous détenons entre nos mains aujourd'hui est identique à celle qui fut révélée il y a 14 siècles de cela. Allah l'affirme : *En vérité, c'est Nous qui avons fait descendre le Coran, et c'est Nous qui nous chargerons de sa sauvegarde [15;9].*

nous fîmes descendre sur toi le Livre en toute vérité, qui confirme le Livre qui était là auparavant et qui prévaut sur lui [5;48], c'est-à-dire, que le Coran confirme le message principal du Livre révélé à Moïse, telle qu'il avait été révélé ; confirme certaines de ses prescriptions, en adapte certaines et en abroge d'autres.

Et certes, nous avons facilité la compréhension du Coran en vue du rappel. Y a-t-il quelqu'un pour s'en souvenir ? [54;17].

Et Allah sait mieux !



Apportez votre soutien à la mosquée de Créteil

Chèque libellé à l'ordre de : **ACMC // Virement bancaire** : BRED Créteil Village - Code banque : 10 107 Agence : 00 233 Numéro de Compte : 00 317 013 232 Clé : 57 // **Prélèvement bancaire** : Merci de remplir le bordereau suivant et de joindre un RIB
Merci de retourner ce bon à : **ACMC - BP 164 - 94 005 Créteil Cedex**

BON DE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE N° national d'émetteur : 499 799

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever mensuellement sur ce dernier, si la situation le permet, le montant de mon soutien à l'Association Culturelle des Musulmans de Créteil. En cas de litige sur le prélèvement, je pourrais en suspendre l'exécution auprès de l'ACMC par simple demande.

Titulaire du compte

Nom : Prénom :
Adresse :
Code Postal : Ville :

Le montant TOTAL de mon soutien est de :€
A répartir en échéances mensuelles de€
Date d'échéance :

10 du mois 20 du mois Indifférent

Date de la première échéance :/...../200..
Date de la dernière échéance :/...../200..

Date : Signature :

Désignation de mon compte

Code banque : Code guichet :
N° de compte : Clé :
Nom et adresse de l'établissement teneur de mon compte :
.....
.....

Nom et adresse du bénéficiaire

Association Culturelle des Musulmans de Créteil
BP 164 - 94 005 Créteil Cedex